

610935708

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

U.N. Economic Commission for Africa
POPULATION DIVISION
REFERENCE UNIT

RSD.1/INF.8

Première session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

file copy

Addis-Abéba, 24 mars - 2 avril 1980

ACTIVITES RECENTES DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE
AU RWANDA

L'activité démographique s'est orientée dans quatre directions, depuis
trois ans: Il s'agit de la poursuite des recensements administratifs annu-
els, du recensement général de la population et de l'habitat 1978,
de la réforme du système d'état civil et enfin de l'enquête post-censitaire
envisagée pour 1980.

Recensements administratifs annuels par le Ministère de l'Intérieur et
celui du Plan

Les données recueillies proviennent des inscriptions permanentes
des événements à l'état civil à la commune. Ces données sont ensuite
centralisées dans chaque préfecture pour être enfin acheminées aux
Ministères de l'Intérieur et du Plan. Elles donnent la population totale
par groupes d'âge, par sexe, par ethnies et par secteurs administratifs.
Ces "recensements" ont toujours donné lieu à des évaluations plus ou
moins correctes des effectifs annuels de la population. Leur exactitude
dépend donc du bon fonctionnement de l'état civil communal. Le Ministère
de l'Intérieur a entrepris, depuis 1979, de former et de recycler tous
les agents de l'état civil afin de les familiariser avec ce travail.
Cette formation dure trois mois et a lieu à Murambi (Gitarama).

Recensement général de la population et de l'habitat 1978

Ce recensement, le premier du genre jamais entrepris au Rwanda,
a été effectué dans tout le pays du 16 au 31 août 1978 dans d'excellentes
conditions. Il a nécessité près de 5 000 agents : recenseurs, contrôleurs
et superviseurs. A la fin il aura coûté plus de US\$ 2 000 000 sur finan-
cement conjoint du FNUAP et du Rwanda. En tout 36 questions ont été
posées à chaque chef de ménage concernant l'âge, le sexe, le lieu de
naissance, l'ethnie, la scolarité, la profession, natalité, mortalité,
habitat, etc. Un mois après les opérations, les résultats provisoires
ont été fournis : population totale (4 820 000 au 15 août 1978) par
sexe, par secteurs, communes et préfectures. Actuellement le traitement
informatique des données se poursuit et le rapport final pourra sortir
au cours de l'année 1981.

L'état civil

Malgré son fonctionnement relativement satisfaisant en comparaison avec les autres pays africains (plus de 90 p. 100 des naissances et plus de 70 p. 100 de décès et tous les mariages sont enregistrés), quelques lacunes subsistent au niveau de l'organisation et de la législation. C'est pourquoi une réforme a été envisagée par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice et le Ministère du Plan dans le but de perfectionner et d'adapter tout le système, en suivant le schéma utilisé par les pays de l'OCAM. Des délégués rwandais ont participé à de nombreuses réunions à ce sujet et dans le cadre des pays de l'OCAM. Cette réforme prendra effet au plus tard en 1981.

Enquête post-censitaire envisagée avec l'aide du FNUAP et destinée à contrôler les résultats du recensement de 1978

Durant l'enquête on insistera sur l'étude de la fécondité, de la mortalité, de la nuptialité et des migrations en zone urbaine (Kigali-Butare). Cette enquête-pilote devrait démarrer au mois d'août 1980 sur base d'un échantillonnage provenant des fiches de ménages constituées lors du recensement.

Ces activités sont menées conjointement et/ou séparément par le Ministère du Plan, le Ministère de l'Intérieur et le Bureau national de recensement. D'autres services gouvernementaux s'occupent cependant aussi des problèmes démographiques et s'emploient à les cerner pour pouvoir en trouver des solutions. Il s'agit du Ministère des Affaires sociales et du Mouvement coopératif avec son Conseil scientifique consultatif pour les problèmes socio-démographiques et du Ministère de la Santé Publique. Ces deux Ministères, en collaboration avec les Services gouvernementaux ci-haut cités, s'adressent à des organismes étrangers, publics ou privés afin de traiter et de résoudre les problèmes de population. C'est ainsi qu'au cours des années 1980 et 1981, une enquête sur la fécondité sera organisée avec l'aide du FNUAP ; un Service public (Office National de Population) sera créé par le gouvernement rwandais. Il pourra bénéficier de l'aide déjà annoncée du FNUAP, du Pathfinder Fund de Boston (USA) et de l'IPPF. Ce Service veillera à centraliser toutes les activités de recherche opérationnelle sur les faits démographiques (recensements, enquêtes spécialisées, traitement et analyse des données) ; il présidera surtout à la mise sur pied d'une infrastructure socio-sanitaire couvrant tout le pays en vue de rendre efficace les activités en matière de planning familial, en respectant les délais prescrits dans un programme à long terme.